

Contrat de vente entre acheteurs et vendeurs

Valable à partir du 1er juillet 2024

Ce contrat de vente standard entre l'acheteur et le vendeur fait partie intégrante du processus de vente chez Route 66 Auctions. Dans ce document, l'acheteur et le vendeur sont appelés « partie », ou « parties » lorsque les deux sont mentionnés.

En utilisant notre plateforme de vente en ligne, vous acceptez les présentes conditions générales, qui s'appliquent tant aux acheteurs qu'aux vendeurs lors de la conclusion d'un contrat de vente. Nous avons rédigé ce contrat dans un langage simple.

IMPORTANT - Ce document a été traduit pour faciliter la lisibilité et la compréhension de nos termes et conditions pour tous les utilisateurs. En cas de divergences, la version néerlandaise sera prévaloir.

Article 1 : Contrat de vente

- **Composition du contrat de vente**

Le contrat de vente se compose de ce contrat de vente type, de la description de l'article et des éventuelles conditions supplémentaires applicables. Un vendeur peut également avoir ses propres conditions supplémentaires. Si ces conditions complémentaires sont téléchargées ou partagées sur la plateforme de vente en ligne, elles font également partie du contrat de vente. En cas de conflit entre les conditions générales supplémentaires du vendeur et ce contrat de vente Route 66 Auctions, les termes de ce contrat de vente prévaudront.

- **Applicabilité à l'acheteur et au vendeur**

Le contrat de vente s'applique à la relation entre l'acheteur et le vendeur. Route 66 Auctions n'est pas partie au contrat de vente.

- **Droit de rétractation**

Si le vendeur est un vendeur professionnel, soumis aux dispositions de la politique des droits des consommateurs de l'UE et du Royaume-Uni, et que l'acheteur est situé dans l'UE ou au Royaume-Uni, l'acheteur a le droit de se retirer de l'objet et de révoquer le contrat de vente.

Article 2 : Responsabilités du vendeur

- **Conformité et qualité**

Le vendeur est responsable de la conformité, de la qualité, de la sécurité, de la légalité, de la provenance et de l'authenticité de l'article, ainsi que de l'exactitude, de l'exactitude et de l'exhaustivité de la description de l'article, y compris les photos, vidéos et

éventuelles traductions de la description.

- **Conformité aux lois sur l'exportation**

Le vendeur doit s'assurer que l'article est conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'exportation.

- **Validité juridique et honnêteté**

Le vendeur garantit que l'offre et la vente de l'article (i) ne viole aucune loi ou réglementation, (ii) ne porte pas atteinte aux droits de tiers et (iii) n'est pas frauduleuse ou illégale envers l'acheteur ou des tiers.

Article 3 : Responsabilités de l'acheteur

- **Offre ferme**

L'acheteur est lié par l'offre ou l'utilisation de l'option « acheter maintenant » avec laquelle l'acheteur a conclu le contrat de vente.

- **Délai de paiement**

L'acheteur doit payer le prix d'achat et les frais d'expédition (le cas échéant) au vendeur via le prestataire de services de paiement de Route 66 Auctions dans les sept (7) jours suivant la fin de l'enchère en ligne, ou immédiatement en utilisant l'option « acheter maintenant », comme prévu dans les conditions générales de l'acheteur. L'acheteur doit s'assurer que le vendeur reçoit l'intégralité du prix d'achat. L'acheteur est responsable de tous les frais, taxes, droits et charges supplémentaires associés au paiement. Le délai de paiement indiqué n'est jamais considéré comme un délai, ce qui signifie qu'une mise en demeure est requise avant que le vendeur puisse résilier le contrat de vente pour non-paiement.

- **Frais d'importation supplémentaires et inscription**

L'acheteur est responsable de tous les coûts d'importation supplémentaires (par exemple TVA, droits d'importation) et doit vérifier s'il existe des règles ou restrictions spécifiques pour l'importation de l'article dans son pays. De plus, l'acheteur est responsable de l'enregistrement de l'article dans son pays.

- **Reçu**

Si l'article doit être récupéré, l'acheteur doit récupérer ou faire retirer l'article dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'achat, sauf accord contraire avec le vendeur. Le délai d'enlèvement indiqué n'est jamais considéré comme un délai, ce qui signifie qu'une mise en demeure est requise avant que le vendeur puisse résilier le contrat de vente pour non-recouvrement.

Article 4 : Litiges

- Si un litige survient entre l'acheteur et le vendeur concernant le contrat de vente, les deux parties tenteront de résoudre le litige conjointement et de bonne foi. Route 66 Auctions peut soutenir cela par la médiation et en proposant des solutions, où une coopération

raisonnable est attendue des deux parties. Si ces efforts de médiation n'aboutissent pas à une résolution, les deux parties reconnaissent et acceptent que Route 66 Auctions a le droit d'annuler la vente, en remboursant l'acheteur ou en payant le vendeur, selon le cas.

Article 5 : Droits de Route 66 Auctions au titre du contrat de vente

- **Avis de défaut et dissolution**

Route 66 Auctions a le droit d'envoyer une mise en demeure ou une déclaration de dissolution à l'autre partie au nom de l'une des parties. Dans des cas spécifiques tels que fraude (suspectée), activités illégales, problèmes techniques avec nos Enchères Route 66 ou autres situations graves pouvant avoir des conséquences néfastes pour la plateforme ou nos utilisateurs, nous nous réservons le droit d'annuler une vente sans mise en demeure préalable. ou d'autres formalités. Les deux parties reconnaissent irrévocablement que Route 66 Auctions dispose de ce droit en vertu du contrat de vente et que nous pouvons exercer ce droit au nom de la partie concernée.

- **Procuration pour Route 66 Auctions**

Chaque partie donne à Route 66 Auctions une procuration irrévocable pour exercer les droits décrits ci-dessus, si nécessaire. Cela inclut l'annulation d'une vente dans des circonstances exceptionnelles sans préavis.

Article 6 : Dispositions générales

- **Loi applicable**

Ce contrat de vente est régi exclusivement par le droit néerlandais, sans égard à toute disposition de conflit de lois, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne sur les ventes). Toutefois, les parties reconnaissent que des lois impératives (de protection des consommateurs) peuvent entraîner l'application au contrat de vente de lois autres que le droit néerlandais.

- **Priorité de la version néerlandaise**

En cas de conflit entre la version néerlandaise de ce contrat de vente type et une traduction dans une autre langue, la version néerlandaise prévaudra. Tous les termes et concepts (juridiques) utilisés dans le contrat de vente seront interprétés conformément au droit néerlandais.